

Votants : 81

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 02 avril 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSEMBLÉES - AVENANT N°1

Titulaire-s présent-e-s :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

Titulaire-s absent-e-s :

Valérie BELY-VOLLAND.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

DIRECTION GÉNÉRALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSEMBLÉES - AVENANT N°1

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu notamment les articles L.2121-8, L.2121-19 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées ;

Considérant les précisions à apporter au règlement intérieur, à la demande des services préfectoraux ;

L'article 5 paragraphe 5 est modifié comme suit « *Les questions des conseillers sont traitées en fin de séance lorsque l'ordre du jour initial est épuisé. Il ne pourra être répondu à plus de cinq questions. Le texte de la question, comme celui de la réponse, ne comportera pas plus de 15 lignes. Les textes des questions comme des réponses seront exposés en séance* ».

L'article 7 est modifié comme suit : « *Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos* ».

L'article 18 est enrichi de la possibilité de voter « *au scrutin public par appel nominal à la demande du quart des membres présents* ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte les modifications apportées au règlement intérieur des assemblées de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Abroge, par le présent avenant, les dispositions des articles 5 - 7 et 18 dans leur version du 14 décembre 2020.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président